

Décision n° 2015-0245
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 24 février 2015
transférant l'attribution de ressources en numérotation
de l'opérateur Téléplanète à
l'opérateur Afone Infrastructure

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 01-686 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 11 juillet 2001 approuvant les règles de gestion et d'attribution des numéros identificateurs d'utilisateurs mobiles (IMSI) ;

Vu la décision n° 04-0578 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 20 juillet 2004 relative aux modalités d'attribution des codes points sémaphores ;

Vu la décision n° 05-0521 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 8 septembre 2005 recommandant l'utilisation de certains formats de numérotation aux interfaces d'interconnexion ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu le récépissé de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 13-0089 en date du 22 janvier 2013 attestant du dépôt par l'opérateur Téléplanète d'un dossier de déclaration ;

Vu le récépissé de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 15-0110 en date du 10 février 2015 attestant du dépôt par l'opérateur Afone Infrastructure d'un dossier de déclaration ;

Vu le dossier complet de demande de l'opérateur Téléplanète reçu le 10 février 2015, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Vu le dossier complet de demande de l'opérateur Afone Infrastructure reçu le 10 février 2015, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Après en avoir délibéré le 24 février 2015 ;

Décide :

Article 1 - A compter du 3 mars 2015, la liste de ressources en numérotation mentionnée dans le tableau ci-dessous est transférée, jusqu'au 3 mars 2035, de l'opérateur Téléplanète (Siren : 390 411 445) à l'opérateur Afone Infrastructure (Siren : 799 201 876) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources transférées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 91 07	2010-0206	11/02/2010
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 92 07	2010-0206	11/02/2010
Numéros géographiques	01 76 51	2004-0769	14/09/2004
Numéros non géographiques	09 75 15	2006-0685	06/07/2006
Code point sémaphore national	03299	2008-1219	06/11/2008

Article 2 - L'opérateur Afone Infrastructure acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1^{er}, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

Article 3 - Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1^{er} ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes.

Article 4 - Au 31 janvier de chaque année, l'opérateur Afone Infrastructure adresse à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes un rapport sur l'utilisation effective des ressources attribuées selon le modèle prévu par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes disponible sur son site internet.

Article 5 - Le directeur des services de communications électroniques et des relations avec les consommateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'opérateur Afone Infrastructure.

Fait à Paris, le 24 février 2015

Le Membre de l'Autorité présidant la séance
en l'absence du Président

Jacques STERN